



Cabine fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 février 2007

D'après leur pub ces cabines correspondent entièrement aux nouvelles normes. Est-ce vrai et puis-je les installer sans risques de sanctions dans mon entreprise

Réponse :

- A ce jour, il ne nous a pas été présenté de cabines conformes aux normes nouvelles.
- Les unes n'avaient pas de fermeture de porte conforme, les autres recyclaient l'air au lieu de l'extraire du bâtiment, d'autres, enfin, régulaient leur débit d'air ou ne pouvaient pas se maintenir en état de dépression permanente.